

## BAR-EN-103 / Isolation des planchers bas

Éligible au Coup de Pouce 

### 1. Domaine d'application

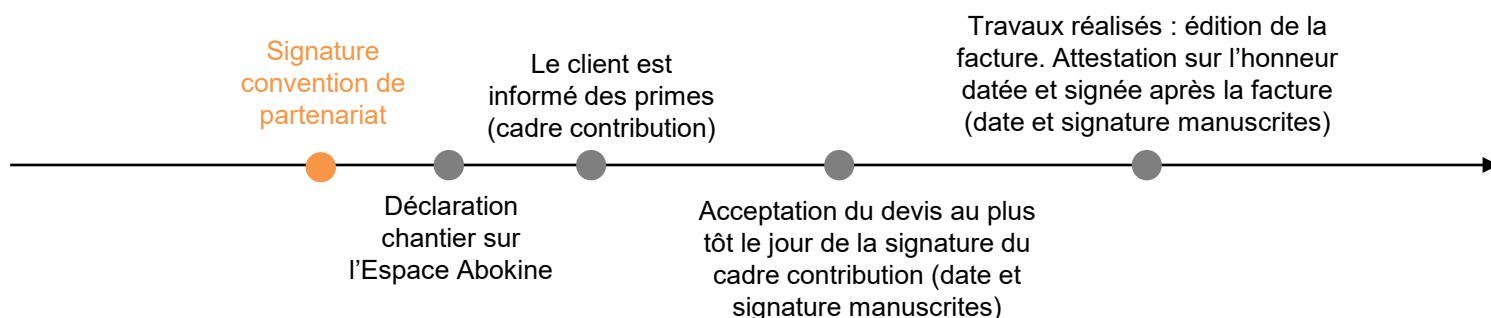
- Bâtiments résidentiels existants de plus de 2 ans
- Travaux soumis à RGE valide à la date d'acceptation du devis
- **MaPrimeRénov'** : Opération non éligible aux aides MaPrimeRénov'

### 2. Critères d'éligibilité

- Visite technique préalable requise
- Isolation d'un espace chauffé et habitable
- **Résistance thermique**  $\geq 3 \text{ m}^2.\text{K/W}$
- **Configuration du chantier** : en sous-face ou sous-dalle / en vide sanitaire, garage, sous-sol ou passage ouvert
- **Aménagements nécessaires au chantier** : écarts au feu, capot(s) de protection, coffrage autour de boîtier électrique ou de dispositif d'éclairage, réhausse de trappe, pare-vapeur, **parement obligatoire si produit inflammable posé dans un lieu d'usage (sauf produit classe A1 et exceptions voir note d'infos "Isolation et risque incendie" sur notre site [www.abokine.com](http://www.abokine.com))**
- **Délai minimal de 7 jours francs (ou 8 jours) entre la date d'acceptation du devis et la date de début des travaux.** Exemple : pour un devis accepté au 18 avril 2021, les travaux ne peuvent commencer qu'à partir du 26 avril 2021.

En cas de **recours à un produit non validé par Abokine, contactez votre chargé(e) de clientèle avant la réalisation du chantier** pour en vérifier l'éligibilité et ses conditions d'utilisation.

### 3. Rappel de la chronologie du dossier



### 4. Paiement de la prime et bonification

- Montant de la prime bonifié sous conditions de ressources
- **Fournir l'ensemble des avis d'imposition** rattachés à l'adresse du chantier (à titre de justification)

CEE	<p><b>Option obligatoire en Coup de Pouce : « Paiement classique »</b></p> <p><b>Vous déduisez la prime</b> de la facture (en déduction du TTC).</p>	<p><b>« Abokine paie mon client »</b></p> <p><b>Vous ne déduisez pas la prime</b> de la facture.</p>
-----	--	--

### 5. Contrôle du chantier

- Opération qui fait l'objet de contrôle obligatoire : vérification de la conformité du chantier et des documents qui constituent le dossier : cadre contribution, devis et facture.
- Originaux papiers des pièces justificatives suivantes à conserver pendant 10 ans : cadre contribution si version papier, devis, facture et attestation sur l'honneur.

**Le client ne peut bénéficier d'une nouvelle prime pour la même opération et le même bâtiment pendant 30 ans**

### Informations sur l'entreprise

- 1 Raison sociale + SIRET + RGE à date de signature du devis + coordonnées entreprise
- 2 Si sous-traitance : raison sociale + SIRET

### Informations sur le client

- 3 Nom + prénom + adresse du bénéficiaire (un seul bénéficiaire possible)  
**Si personne morale : nom + prénom + fonction du signataire manuscrits**
- 4 Adresse du chantier  
Si possible, préciser les références cadastrales de l'habitation (parcelle + section)

### Informations sur l'opération

- 5 Visite technique : mentionner sa date sur le devis et la facture  
La visite technique doit être effectuée par l'entreprise qui réalise les travaux en amont de l'édition du devis
- 6 Intitulé de l'opération : « Mise en place d'une isolation de plancher bas : en vide sanitaire ou en sous-sol ou sur passage couvert sous un volume chauffé »
- 7 Faire apparaître le descriptif complet de l'isolation :
  - Les marque, modèle et référence (ACERMI si possible) et l'épaisseur
  - La résistance thermique associée
  - Le type de pose : sous-dalle, en sous-face de plancher, dans cavité, etc.
  - **Les aménagements nécessaires au chantier (voir critères d'éligibilité en page 1 ou devis) doivent impérativement être détaillés et quantifiés**
  - La surface isolée - elle doit être cohérente avec celle relevée au cadastre

### Mentions de prime en toutes lettres

- 8 "En Coup de Pouce, la mention de la prime est obligatoire : "Prime Certificats d'Économies d'Énergie **Coup de Pouce Chauffage** Abokine" avec le montant associé   
En hors Coup de Pouce, elle est facultative : "Prime Certificats d'Économies d'Énergie Abokine" avec le montant associé

### Validation du devis

- 9 Date d'acceptation et signature du client (mentions manuscrites) obligatoires  
>> mentions qui doivent impérativement être apposées de la main du client  
**Si personne morale : nom + prénom + fonction du signataire manuscrits + tampon de l'entreprise**
- 10 En Coup de Pouce, la déduction de la prime est obligatoire, déduction du TTC

## 1 ISO NANTAIS

10 rue des palmiers 44000 Nantes  
contact@iso.com  
02 40 41 42 43 / www.site.com  
SIRET n°  
RGE n°

## Devis / facture n°13

Nantes, le 9 avril 2021

- 2 Travaux réalisés par la société ISO & Co  
SIRET n°

- 3 **Madame Josiane Michu**  
3 allée des passants 44200 Nantes

- 4 *Adresse des travaux :*  
800 rue des fleurs 44300 Nantes

- 5 Visite technique préalable au chantier réalisée le 7 avril 2021

6	Mise en place d'une isolation de plancher bas en vide sanitaire /ou en sous-sol/ou sur passage ouvert, isolation sous-dalle ou sous-face de plancher	p.u	m <sup>2</sup>	Total HT
---	--	-----	----------------	----------

	Fourniture et pose	40	50	2000
--	--------------------	----	----	------

- 7 **Marque :**  
**Modèle :**  
**Référence :**  
ACERMI :  
**Épaisseur :**  
**Résistance thermique :**  
  
**Éléments d'aménagement du chantier (quantité à préciser) :**  
Écart au feu  
Capot de protection  
Coffrage autour de boîtier électrique ou de dispositif d'éclairage  
Réhausse de trappe  
Pare-vapeur  
Parement si produit inflammable posé dans un lieu d'usage (sauf produit classe A1)

- 8 Prime Certificats d'Économies d'Énergie Abokine d'un montant de 1000 €

### 9 10 2 possibilités pour le paiement de la prime

9 Paiement au client par Abokine		10 Avance prime par l'artisan	
Total HT	2000 €	Total HT	2000 €
TVA 20%	400 €	TVA 20%	400 €
Total TTC	2400 €	Total TTC	2400 €
Reste à payer	2400 €	Prime CEE	-1000 €
		Reste à payer	1400 €

Le 18 avril 2021

Bon pour accord

La signature et le bon pour accord ne sont demandés que pour le devis.